



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Mise en place d'un « plan mercure »

Question orale n° 288

Texte de la question

M. Davy Rimane appelle l'attention de M. le ministre auprès de la ministre du travail, de la santé, de la solidarité et des familles, chargé de la santé et de l'accès aux soins, sur la problématique alarmante de l'utilisation du mercure dans les activités d'orpaillage illégal en Guyane. Depuis des dizaines d'années, des centaines de tonnes de mercure ont été déversées dans les écosystèmes terrestres et aquatiques amazoniens, notamment autour et dans le fleuve Maroni en Guyane. Les conséquences de cette pollution sont multiples : déforestation, destruction des sols, érosion accrue, et pollution des eaux utilisées pour la consommation et les activités quotidiennes. Les communautés autochtones, en particulier le peuple autochtone des Wayana qui vit sur les rives du Maroni, sont particulièrement affectées et sont quotidiennement exposées aux rejets de mercure, avec des impacts dévastateurs sur leur santé. M. le député réitère ainsi qu'il est crucial de lancer un plan mercure pour la Guyane, similaire aux plans chlordécone des Antilles. Il lui demande quelles actions concrètes le Gouvernement compte entreprendre pour instaurer un plan mercure en Guyane, afin de protéger les populations et les écosystèmes de cette contamination dramatique.

Données clés

Auteur : [M. Davy Rimane](#)

Circonscription : Guyane (2^e circonscription) - Gauche Démocrate et Républicaine

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 288

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Santé et accès aux soins

Ministère attributaire : Santé et accès aux soins

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 mars 2025](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [25 mars 2025](#)